



Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris à la fin du Moyen Âge, genèse d'une paroisse royale

Anne Massoni

► To cite this version:

Anne Massoni. Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris à la fin du Moyen Âge, genèse d'une paroisse royale. Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, 2014, 141e année, pp.17-33. hal-01663200

HAL Id: hal-01663200

<https://unilim.hal.science/hal-01663200>

Submitted on 13 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris à la fin du Moyen Âge,

genèse d'une paroisse royale

Anne MASSONI

Maître de conférences HDR, Université de Limoges

Dans la nuit du 23 au 24 août 1572, les cloches de l'église collégiale Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris sonnent matines et donnent le signal du déclenchement du massacre de la Saint-Barthélemy entre catholiques et protestants¹. Au-delà d'un débat historiographique somme toute restreint qui vise à savoir si la sonnerie fut vraiment celle du tocsin ou non et, partant, si le clergé de Saint-Germain fut à quelque titre impliqué dans le massacre², cet événement manifeste qu'à la fin du XVI^e siècle, l'histoire de cette église et celle de la monarchie ont partie liée. Cela repose sur le statut dont Saint-Germain s'enorgueillit pendant toute l'époque moderne, celle d'être la paroisse des rois de France, cadre de la dévotion quotidienne du souverain qui y manifeste ses vertus de roi très chrétien et donc cadre privilégié d'étude des rapports entre Église et pouvoirs au sommet de la hiérarchie temporelle. Les historiens de Paris³ expliquent ce qualificatif par le simple fait que le Louvre faisait partie de la circonscription paroissiale de Saint-Germain. Même si cela constitue un élément incontestable et déterminant, il me semble que la notion de paroisse royale ne recouvre pas seulement une indication d'ordre topographique mais qu'elle est l'aboutissement d'une longue reconstruction de la mémoire de l'église, une « geste des origines » selon l'expression de

¹ Baurit Maurice et Hillairet Jacques, *Saint-Germain l'Auxerrois, église collégiale, royale et paroissiale. L'église, la paroisse, le quartier*, Paris, Éditions de Minuit, 1955, p. 16.

² Il faut dire que l'assassin de l'amiral de Coligny se cacha dans l'une des maisons du cloître, mitoyenne de la maison décanale avec une entrée rue des Fossés, puis s'enfuit à cheval par le cloître ; voir Sauval Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, 2e éd., Genève, Minkoff, 1974, p. 307. De même, Saint-Germain est l'un des bastions de la Ligue. Le curé, Jacques de Cueilly, est un farouche partisan des Ligueurs et adepte d'un catholicisme intransigeant, très attaché à l'idée d'une monarchie traditionnelle ce qui le fait priver de sa cure par Henri IV, voir Valois Charles, « Un des chefs de la Ligue à Paris, Jacques de Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXVI, 1909, p. 83-118.

³ Par exemple Du Breul Jacques, *Le théâtre des Antiquitez de Paris*, 2e éd., Paris, Société des Imprimeurs, 1639, p. 586.

Dominique Iogna-Prat pour Cluny⁴, qui plonge ses racines dans l'époque médiévale, avant même que les rois ne logent au Louvre.

De fait, on ne peut parler de paroisse royale avant le début du XVI^e siècle et le règne de François I^{er}, quand les Valois font du Louvre un lieu d'habitation beaucoup plus permanent qu'au Moyen Âge. Mais une fois au Louvre, les rois marquent réellement leur appartenance à la paroisse en multipliant les signes de leur intégration⁵. Au XVII^e siècle, le souverain participe à la procession de la Fête-Dieu qui arpente les rues de la paroisse, comme Louis XIII le 8 juin 1627. Rois et reines gratifient l'église de dons somptueux pour l'embellissement des lieux en matière de mobilier ou de linge liturgique. En 1613-1614, Marie de Médicis fait même peindre les voûtes et les piliers du chœur, du transept et de la nef en bleu azur semé de fleurs de lys d'or et, en 1684, Louis XIV offre le banc d'œuvre couvert d'un pavillon orné de fleurs de lys⁶. On ne peut manifester plus clairement l'appropriation de l'église par la famille de son premier paroissien. De même, le cloître de la collégiale est utilisé un peu comme une annexe du Louvre, dans la mesure où le Grand Conseil occupe successivement deux maisons du cloître de 1583 à 1686, date à laquelle il quitte le cloître pour la rue Saint-Honoré, toujours dans la paroisse Saint-Germain⁷.

Ces manifestations, pour naturelles qu'elles semblent présentées ainsi dans l'historiographie, ne le sont pourtant pas autant. Effectivement, pourquoi les rois sont-ils

⁴ Iogna-Prat Dominique, « La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles », *Revue bénédictine*, t. 102, no 1-2, 1992, p. 135-191.

⁵ Ces marques d'honneur seraient surtout le fait de François I^{er}, Henri III, Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIV et Anne d'Autriche, voir Boinet Amédée, *Les églises parisiennes (Moyen Âge-XVIII^e siècle)*, t. I, Paris, Éditions de Minuit, 1958, p. 269.

⁶ *Épitaphier du Vieux Paris, recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, t. V, fasc. 1, *Saint-Germain l'Auxerrois*, Lesort André et Verlet Hélène (éd.), Paris, Imprimerie Nationale (Histoire générale de Paris), 1974, p. XVI, p. XIX, p. XXI, p. XXXI. Les armes des rois de France sont gravées sur la clef de la principale voûte de la grande croisée.

⁷ La première demeure est occupée de 1583 à 1625, la seconde dans la partie occidentale du cloître, à gauche du passage ouvrant sur la rue des Poulies, de 1625 à 1686, voir *ibid.*, p. XL.

paroissiens d'une église en ville quand ils résident au Louvre alors qu'ils ne le sont pas d'une autre paroisse quand ils résident ailleurs, mais restent volontiers dans le cadre privé de leur château et accomplissent leurs devoirs de chrétiens au sein de la paroisse personnelle que constitue souvent une Sainte-Chapelle ?

Plus particulièrement à la fin du Moyen Âge, ils ne sont pas paroissiens de Saint-Germain-l'Auxerrois, d'autant que leur principal lieu de résidence est le Palais royal ou l'Hôtel Saint-Pol et que le Louvre n'est qu'épisodiquement habité par Jean le Bon, Charles V, qui en reprend la construction, et Charles VI, puis abandonné après 1422⁸. Même si Jean I^{er} roi posthume, fils de Louis X, est baptisé à Saint-Germain en 1316, de même qu'Isabelle, fille de Charles VI, née au Louvre en 1389⁹, on ne peut parler de paroisse royale à la fin du Moyen Âge. Pourtant, si les rois Valois se sentent chez eux à Saint-Germain au début du XVI^e siècle, c'est parce que la paroisse est prête à les recevoir comme paroissiens. Elle ne devient pas royale parce que les rois s'installent au Louvre mais parce que, dans les consciences, ils sont paroissiens naturels de Saint-Germain. Cela s'explique par l'invention au cours des trois siècles précédents non d'une paroisse royale, mais d'une église royale, grâce à une recomposition du passé, une invention de sa tradition qui est toute médiévale. Ce phénomène est à replacer dans un contexte plus large, manifeste au XIV^e siècle. En témoigne l'œuvre de Raoul de Presles qui revisite les origines de Paris après la transformation de la ville en capitale et en centre mythique du royaume dans le courant du XIII^e siècle. Plusieurs caractéristiques de ses ouvrages entrent en écho avec ce qui se passe à Saint-Germain, en particulier le rôle central de la personne royale dans l'histoire de la ville¹⁰.

⁸ Il n'est plus alors qu'un arsenal et une prison, voir Lorentz Philippe et Sandron Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge, espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, Parigramme, 2006, p. 90.

⁹ Sauval Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, 2e éd., Genève, Minkoff, 1974, p. 318.

¹⁰ Beaune Colette, « Raoul de Presles et les origines de Paris », dans *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIII^e-XV^e siècles)*, *Études offertes à Françoise Autrand*, textes réunis par Boutet Dominique et Verger Jacques, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2000, p. 17-32.

Cette invention du passé consiste à trouver un second patron à Saint-Germain (FIG. 1) en la personne de saint Vincent, martyr à Saragosse, dont les reliques furent ramenées d'Espagne par Childebert I^{er}, fils de Clovis. Ce roi mérovingien, ayant régné de 511 à 558, les déposa dans la basilique qu'il fonda rive gauche vers 558 à Paris sous le nom de Saint-Vincent-Sainte-Croix et qui devint Saint-Germain-des-Prés après le transfert en 752 des reliques de Germain, évêque de Paris mort en 576¹¹. De là, il n'y avait qu'un pas à franchir pour faire de Childebert le fondateur de Saint-Germain-l'Auxerrois¹², comme il le fut de Saint-Germain-des-Prés, et ce pas le fut rapidement.



FIG. 1 : Statue de saint Germain du XIII^e siècle placée au trumeau de l'église jusqu'au XVIII^e siècle (cliché auteur).

¹¹ La synthèse la plus récente sur le martyr espagnol est due à Saxer Victor, *Saint Vincent diacre et martyr. Culte et légendes avant l'An Mil*, Bruxelles, Société des Bollandistes (Collection Subsidia hagiographica, 83), 2002.

¹² Dès 1532, Corrozet donne la date approximative de 542 pour la fondation de Saint-Germain-l'Auxerrois. En 1572, Belleforest la corrige en 552 et Brice, encore en 1684, ajoute à l'incertitude celle de 558, voir Corrozet Gilles, *La fleur des antiquitez de la noble et triumpante ville et cité de Paris*, 2e éd., publiée par P.-L. Jacob, Willem-Daffis, 1874, p. 33-34 ; de Belleforest François, *L'ancienne et grande cité de Paris*, 2e éd., Paris, A. Quantin (Collection des anciennes descriptions de Paris), 1882, p. 542 ; Brice Germain, *Description de la ville de Paris*, 2e éd., t. I, Paris, Les Libraires Associés, 1752, p. 193.

L'apparition de Vincent comme second patron à Saint-Germain date du règne de Philippe le Bel. Un texte de 1224¹³ réglant le partage des droits curiaux entre doyen du chapitre de Saint-Germain et curé de la paroisse fait mention des cinq fêtes solennelles de l'église, dont Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint. Est citée la Saint-Germain d'Auxerre le 31 juillet mais point de Saint-Vincent. Pas plus qu'en 1237¹⁴, quand l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne autorise les prêtres présents aux processions dans la paroisse, particulièrement à la Saint-Germain, à fulminer l'excommunication contre ceux qui s'en prendraient aux biens du chapitre. En revanche en 1290¹⁵, le pape Nicolas IV accorde une indulgence d'un an et quarante jours aux visiteurs de l'église aux fêtes de saint Landry, évêque mérovingien de Paris dont l'église conserve les reliques, et de saint Wulfran son compagnon mais aussi à celles de saint Germain et de saint Vincent. Il a fallu qu'on lui fit savoir que la Saint-Vincent comptait désormais parmi les fêtes solennelles de la paroisse. Derechef, en 1293¹⁶, un acte rend compte du conflit opposant le doyen de Saint-Germain à ses chanoines, cette fois à propos des offrandes faites par les fidèles au grand autel de l'église aux trois fêtes solennelles : la Saint-Landry, la Saint-Germain et la Saint-Vincent, fêtes pour lesquelles le doyen en personne célèbre l'office et la grand' messe à l'autel majeur. Et en 1303¹⁷, le même doyen accepte de partager avec le chapitre les revenus qu'il tire des paroisses filles de Saint-Germain, Saint-Eustache et Saint-Sauveur, pour augmenter le culte divin en l'honneur de Dieu, Germain et Vincent auxquels l'église est dédiée.

L'invention et l'imposition de Vincent comme second patron se situent donc dans la

¹³ Archives nationales, LL 387, fol. 8ro-vo (première foliotation), édité dans Dubois Gérard, *Historia Ecclesiae Parisiensis*, t. II, Paris, E typographia Viduae Francisci Muguet, 1690-1710, p. 310-312.

¹⁴ Archives nationales, LL 387, fol. 11vo.

¹⁵ Archivio Segreto Vaticano, Reg. Vat. 45, fol. 63ro, édité dans *Les registres de Nicolas IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après le manuscrit original des Archives du Vatican*, Langlois Ernest (éd.), Paris, A. Fontemoing, 1905, no 3025.

¹⁶ Archives nationales, LL 387, fol. 21vo.

¹⁷ Archives nationales, LL 388, fol 36vo-37vo, édité dans Félibien Michel, *Histoire de la ville de Paris*, t. III, revue, augmentée et mise à jour par Lobineau Guy-Alexis, Paris, Desprez-Desossart, 1725, p. 99-100.

fourchette chronologique 1280-1310¹⁸. Cette évolution a été rendue possible à Saint-Germain grâce à plusieurs éléments. On y a perdu le souvenir non seulement du fondateur de l'église mais aussi celui du fondateur du chapitre de chanoines. Ce passé obscurci est la condition nécessaire à la recomposition de la mémoire. On ne possède pas à Saint-Germain de reliques de Germain d'Auxerre avant le début du XV^e siècle, ce qui fragilise sa position de premier patron. L'homonymie entre saint Germain d'Auxerre et saint Germain de Paris a favorisé le rapprochement des passés des deux églises situées face à face, de part et d'autre de la Seine. Et ce, même si les historiens modernes se demandent ensuite pourquoi on a changé de titulature à Saint-Germain alors que, pour eux, l'église est fondée d'emblée sous la titulature de Saint-Vincent¹⁹, devenu pour cela à l'époque moderne le premier titulaire de l'église, reléguant saint Germain en second.

Les repères chronologiques de cette évolution sont identifiables : pour la première fois en 1636, alors que l'on fixe le temps précis de l'épiscopat de Landry et que l'on ajoute des éléments à sa légende, Germain n'est plus considéré comme le patron primitif de l'église²⁰. En 1676, Vincent est dit vrai patron alors que Germain n'en est plus que le titulaire²¹. En 1722, la Saint-Vincent est célébrée dans la paroisse avec la même solennité qu'à Saint-Germain des Prés²². Et dans les années 1770, alors que le *Propre de la paroisse* de 1745 rédigé une année après la réunion du chapitre à celui de Notre-Dame de Paris élimine Vincent, des affiches

¹⁸ L'abbé Lebeuf concluait déjà en 1741 dans une dissertation de 49 pages destinée à prouver que Germain d'Auxerre était le seul patron de l'église que saint Vincent aurait été regardé comme second patron depuis le règne de Philippe le Bel, voir Lebeuf Jean, *Dissertation sur l'origine de Saint-Germain l'Auxerrois* dans *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Paris*, t. II, Paris, Lambert et Durand, 1741, p. 32.

¹⁹ Comme par exemple le moine de Saint-Germain-des-Prés Jacques Du Breul en 1612, voir Du Breul Jacques, 2^e éd., Paris, Société des Imprimeurs, 1639, p. 585.

²⁰ Lebeuf Jean, *Dissertation sur l'origine de Saint-Germain l'Auxerrois* dans *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Paris*, t. II, Paris, Lambert et Durand, 1741, p. 52.

²¹ Sauval Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, 2^e éd., Genève, Minkoff, 1974, p. 300.

²² Félibien Michel, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, revue, augmentée et mise à jour par Lobineau Guy-Alexis, Paris, Desprez-Desossart, 1725, p. 30-31.

annoncent encore chaque année la fête patronale qui le donnent comme premier patron²³. Pourtant, un roi intervint bien dans l'histoire de l'église, en la personne de Robert le Pieux, reconstruteur du bâtiment ruiné par les Normands au IX^e siècle mais cette intervention fut négligée. Dans ce passé recomposé, on sélectionne, on déforme les moments fondateurs et on oublie des figures importantes comme Landry ou Wulfran, *a fortiori* comme Robert le Pieux qui a le défaut de n'être pas assez ancien ou de n'être pas associé à des reliques insignes²⁴. De fait, à la différence des habitudes monastiques, à Saint-Germain-l'Auxerrois, la fondation royale est proclamée non pas dans la réécriture d'une historiographie mais par des marqueurs matériels qui montrent à la fois l'adhésion de tous à cette nouvelle vérité historique et la volonté d'y faire croire, même si en 1425, dans un procès entre le chapitre et un paroissien de Saint-Eustache qui refusait de lui payer la dîme²⁵, les chanoines exposent que l'église fut fondée depuis les débuts du christianisme à Paris, en l'honneur de saint Vincent, par Childebert comme on le voit dans les *Chroniques des rois de France*, ce qui est faux. Point de mythe sans invention de reliques. On invente donc à Saint-Germain, sous le règne de Philippe le Bel, des reliques d'un Vincent confesseur au VII^e siècle, probablement confondues dès lors avec celles du Vincent martyr, ou il faut supposer que l'on prit pour le diacre Vincent les reliques du diacre Wulfran dont le culte est totalement tombé dans l'oubli à la fin du XIII^e siècle. Vers 1488, la fabrique s'enorgueillit de posséder les reliques de Germain et de Vincent dans deux grands reliquaires que l'on sort aux fêtes doubles alors qu'en 1460, le chapitre ne décline qu'un reliquaire de Germain, doré aux armes du comte de Savoie et la châsse où est

²³

Jaillot Jean-Baptiste Michel, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris depuis ses commencements connus jusqu'à présent*, t. I, 2e éd., réimprimé par Fleury Michel, Paris, Berger-Levrault, 1977, p. 23.

²⁴

Historiographiquement, seul l'érudit Nicolas-Michel Troche parle longuement de Robert le Pieux dans sa monographie sur la collégiale mais en 1842, la tradition sur Vincent et Childebert n'a plus cours alors que l'église est encore royale, voir « Histoire et monographie de l'église ci-devant collégiale, actuellement paroissiale et royale de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris », par Troche Nicolas-Michel, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, ms 428, 337 folios, fol. 20r, fol. 29-30.

²⁵

Contestant ainsi la tutelle du chapitre et de la vieille paroisse Saint-Germain sur celle de Saint-Eustache, Archives nationales, L 554^A, no 703.

contenu le corps de Landry²⁶. L'abbé Lebeuf, présent lors de l'ouverture des châsses de Saint-Germain note en 1754 qu'un reliquaire, une châsse d'argent oblongue, contient un « os du tibia de saint Vincent martyr » d'après l'authentique, alors qu'il s'agit d'un fémur et qu'il pouvait très bien appartenir à saint Wulfran ou au Vincent confesseur du VII^e siècle. Il semble qu'il faille attendre 1644 et un don d'Anne d'Autriche pour que l'église possède enfin une relique du vrai Vincent, martyr de Saragosse²⁷.

On l'a vu, la liturgie propre à l'église est un élément premier qui fit de Vincent le second patron de l'église²⁸. Mais, dès le début du XIV^e siècle, chapitre et fabrique se dotent aussi d'un mobilier qui affiche partout Vincent comme compagnon de Germain dans la dévotion des paroissiens à leurs patrons : tapisseries destinées à la nef, à la chaire du prédicateur, à l'ambon contenant la vie et les miracles accomplis pendant la translation de Vincent, bannière représentant Vincent et Germain et brodée de « SG » et « SV ». Les onze tapisseries de laine destinées à être tendues dans la nef sont la propriété de la fabrique en 1488, de même que le tapis de laine pour la « chaire aux sermons » représentant Vincent, Germain et Landry et indiquant : « fait des deniers de l'œuvre l'an 1454 »²⁹. Il faut y ajouter une seconde bannière décrite par Troche : « une bannière peinte sur toile avec les images de saint Germain et saint Vincent brodée de damas cramoisi en lettres d'or écrit "Saint Germain l'Auxerrois", portée pour la première fois aux Rogations 1410 »³⁰. D'autres exemples pourraient être cités parmi lesquels on retiendra une pièce de mobilier encore visible aujourd'hui dans la salle des

²⁶ Archives nationales, LL 729, fol. 15ro et L 569, no 4.

²⁷ Lebeuf Jean, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, 2e éd., Paris, De Féchoz/Letouzey, 1883, p. 30.

²⁸ Au début du XIV^e siècle, le calendrier liturgique retient très clairement deux fêtes patronales, la Saint-Germain d'Auxerre le 31 juillet et la Saint-Vincent le 22 janvier, les seules fêtes annuelles avec la Saint-Landry le 10 juin, Archives nationales, LL 388, fol. 142ro-vo. Et on saisit encore une évolution au XV^e, quand le calendrier de la paroisse donne en 1488 la Saint-Vincent martyr, célébrée en janvier puis en mars, la Saint-Germain, évêque et confesseur en juillet mais plus la Saint-Landry au mois de juin, Archives nationales, LL 729, fol. 4ro, fol. 5ro, fol. 7ro.

²⁹ Archives nationales, LL 729, fol. 107vo.

³⁰ « Histoire et monographie de l'église ci-devant collégiale, actuellement paroissiale et royale de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris », par Troche Nicolas-Michel, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, ms 428, 337 folios, fol. 93ro.

archives de la fabrique aménagée à droite au premier étage du porche, les battants de deux armoires à guichet dont les pentures de fer plaqué sur cuir sont ornées de découpages formant : « *Sancte Germane ora pro nobis* » et « *Sancte Vincenti ora pro nobis* ».

Enfin, l'architecture même de l'église et son décor y participent. Certains des vitraux de la nef datant du XV^e siècle représentaient la translation du corps de Vincent martyr d'Espagne et ses miracles³¹. Six statues colonnes ornant le portail depuis le troisième quart du XIII^e siècle sont assimilées dès le début du XIV^e siècle, pour deux personnages royaux au côté gauche, à Childebert et Ultrogothe et, pour le diacre, à Vincent (FIG. 2 et 3). Le point d'orgue de cette inscription du statut d'église royale dans les murs est l'apposition d'une plaque de marbre entre les deux statues royales contenant ces mots : « C'est Childebert de bonne mémoire second roi de France chrétien et Ultrogothe sa femme qui fondèrent cette église »³². Le mythe est désormais incontestable et le procès de 1425 y renvoie comme preuve.



FIG. 2 et 3 : statues du portail nord représentant une reine, un roi, un diacre, un évêque, une sainte (probablement Geneviève) et un ange (clichés auteur).

³¹ Lebeuf Jean, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, 2e éd., Paris, De Féchoz/Letouzey, 1883, p. 32.

³² Archives nationales, Y 6, fol. 142, no 851. La plaque fut apposée avant la reconstruction du porche en 1431 puis en 1488, probablement dans le courant du XIV^e siècle. Elle fut abattue en 1838.

Qui est à l'origine de cette élaboration et pourquoi ? Très évidemment, il s'agit des paroissiens et des chanoines eux-mêmes, contemporains du règne de Philippe le Bel, à une date où précisément paroisse et chapitre se peuplent significativement de gens du roi³³. À Saint-Germain plus que partout ailleurs à Paris, se concentrent les familles constituant l'élite sociale secrétée par la croissance de la ville au XIII^e siècle qui réunit en ses mains la richesse, le contrôle de l'échevinage et le service du roi au sein de son Hôtel³⁴.

On ne citera que les membres des familles Popin, Bourdon, Boucel, Pisdœ, des Essarts qui habitent la paroisse et quelquefois même le cloître de l'église, et cumulent les fonctions de prévôts des marchands, échevins, clerks du Parloir aux Bourgeois et sont panetiers, écuyers, valets du roi³⁵. Beaucoup d'enfants de ces familles peuplent les abbayes royales et les chapitres comme celui de Saint-Germain, d'où la communauté d'intérêts entre chanoines et paroissiens. Ces hommes se révèlent particulièrement attachés à leur paroisse où ils fondent leurs chapellenies et la majorité de leurs obits auprès du chapitre. Ils en ont marqué l'histoire en donnant leur nom aux rues du quartier. Trois rues portent les noms de Guillaume Bourdon, Renier Bourdon, Jean Popin sur le plan de Paris élaboré à partir des rôles de taille de 1292³⁶. Guillaume Bourdon est échevin, Renier curateur du Temple, valet du roi et échevin et Jean

³³ Quelques serviteurs de Philippe Auguste habitent déjà la paroisse, le chambrier André qui fonde une chapellenie à Saint-Germain vers 1189 (Archives nationales, S 96, no 15) et le receveur Roger de Mantes qui en 1205 vend une rente au chapitre sur une maison rue Jean-Tison, voir « Histoire et monographie de l'église ci-devant collégiale, actuellement paroissiale et royale de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris », par Troche Nicolas-Michel, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, ms 428, 337 folios, fol. 61ro.

³⁴ Voir la carte de la géographie sociale de Paris d'après les rôles de taille de 1297 dans Lorentz Philippe et Sandron Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge, espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, Parigramme, 2006, p. 73.

³⁵ Sur les membres de ce « patriciat dans l'ombre du roi » selon l'expression de Boris Bove, voir par cet auteur : « Espace, piété et parenté à Paris aux XIII^e-XIV^e siècles d'après les fondations d'anniversaires des familles échevinales », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge, Études offertes à Jean-Louis Biget*, Boucheron Patrick et Chiffolleau Jacques (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 253-282 ; Bove Boris, « Y a-t-il un patriciat à Paris sous le règne de Philippe le Bel (1285-1314) ? », dans *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, textes réunis et présentés par Petitfrère Claude, Tours, Presses Universitaires de Tours, 1999, p. 47-63.

³⁶ Géraud Hercule, *Paris sous Philippe le Bel*, Paris, Crapelet, 1837 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 1, Histoire politique).

Popin prévôt des marchands, curateur, valet du roi et échevin³⁷. Ils remplissent probablement les fonctions de marguilliers de la fabrique, à en juger par le rôle de leurs descendants au milieu du XIV^e siècle³⁸ au sein d'une institution qui naît à Saint-Germain vers 1283³⁹ et qui permet à ces notables de prendre en main le devenir au moins matériel de leur église. Pour ces hommes, plus l'autorité du roi croît dans sa ville, plus leur puissance croît aussi.

Ajoutons que la paroisse compte sous Philippe le Bel quelques hôtels aristocratiques dont les moindres ne sont pas les hôtels d'Alphonse de Poitiers, dès les années 1260, et celui de Bourbon, construit par le fils de Robert de Clermont, à partir de 1303⁴⁰. L'identité des doyens de cette époque laisse aussi présager que les clercs de la paroisse ne furent pas en reste pour amorcer ou soutenir le rattachement de leur église à une filiation royale. Ce sont les doyens les plus intéressants, même s'il est très probable que certains chanoines appartiennent aussi au milieu royal. Le 1^{er} juillet 1289, Nicolas IV demande au doyen de Notre-Dame de Paris d'investir d'une prébende à Saint-Germain, Saint-Cloud ou Saint-Martin de Champeaux les clercs de l'entourage de Marie, seconde femme de Philippe III⁴¹. Ils ont très certainement joué un rôle déterminant à l'instar des abbés des communautés régulières qui revisitent aussi le passé de leur église⁴². Sous saint Louis, les doyens sont plutôt des proches de l'évêque de

³⁷ Bove Boris, « Y a-t-il un patriciat à Paris sous le règne de Philippe le Bel (1285-1314) ? », dans *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, textes réunis et présentés par Petitfrère Claude, Tours, Presses Universitaires de Tours, 1999, p. 49, p. 55-56.

³⁸ En 1360, parmi les quatre marguilliers, on peut lire le nom de Guillaume Pisdoo, Archives nationales, LL 729, fol. 144ro. Son homonyme du règne de Philippe le Bel était échevin, curateur du Temple et écuyer du roi, voir *ibid.*, p. 49, p. 55.

³⁹ Un acte daté de 1283 mentionne la fabrique comme « nouvelle œuvre » avec constitution d'un conseil de procureurs et acquisition de biens indépendants pour alimenter un budget destiné à l'entretien du bâtiment, Archives nationales, LL 387, f°4vo-5ro.

⁴⁰ Lorentz Philippe et Sandron Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge, espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, Parigramme, 2006, p. 108. Sur l'hôtel de Bourbon où le clergé de Saint-Germain est reçu chaque année lors de la procession de la Fête-Dieu, voir Roux Simone, « Résidences princières parisiennes : l'exemple de l'hôtel de Bourbon (fin XIV^e-milieu XV^e siècle) », dans *Fürstliche Residenzen im Spätmittelalterlichen Europa*, Patze Hans, Paravicini Werner (dir.), Sigmaringen, Thorbecke, 1991, p. 75-101.

⁴¹ Archivio Segreto Vaticano, Reg. Vat. 44, fol. 166vo, édité dans *Les registres de Nicolas IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après le manuscrit original des Archives du Vatican*, Langlois Ernest (éd.), Paris, A. Fontemoing, 1905, no 1010.

⁴² À Saint-Marcel, une collégiale de la rive gauche à Paris, les chanoines se cherchent aussi un autre fondateur que Marcel. Il s'agit d'un pape, saint Clément, martyr des premiers siècles auquel on attribue les reliques conservées de Clément, évêque de Metz.

Paris mais, sous Philippe le Bel, ce sont des hommes du roi.

De manière générale, ces clercs sont souvent, comme chanoines, dignitaires ou évêques, membres des cathédrales où le roi est influent. De 1278 à 1282 environ, il s'agit de Pierre de Mornay, évêque d'Orléans puis d'Auxerre⁴³, chancelier, légiste de grande classe très influent auprès de Philippe IV⁴⁴, puis de 1289 à 1300 environ, Nicolas de Lusarches, chanoine de Laon de 1288 à 1297⁴⁵, évêque d'Avranches en 1306 et peut-être clerc du roi au début du XIV^e siècle. À cette date, les doyens sont de plus en plus inscrits dans l'orbite royale : de 1307 à 1318 environ, Anseau de Morgnevalle, clerc de Philippe IV puis de Philippe V⁴⁶ ; en 1323-1324, Jean de Cherchemont, chancelier de Charles de Valois, premier président au Parlement de Paris, évêque de Troyes puis d'Amiens⁴⁷. Tout cela se confirme dans le courant du XIV^e siècle, au XV^e siècle et encore pendant l'époque moderne, où la paroisse abrite la vie et la mort de dizaines de membres de l'Hôtel, du Parlement, du Conseil, paroissiens, chanoines ou doyens, ce qui explique la survivance et même l'amplification du mythe originel qui continue de s'inscrire dans le bâtiment et les pratiques liturgiques à Saint-Germain-l'Auxerrois⁴⁸.

Pour ces contemporains de Philippe le Bel comme pour tous les refondateurs du passé, on ne peut concevoir de passé différent tant il révèle le présent. Leur église ne peut se définir

⁴³ Tabbagh Vincent, « Les évêques d'Auxerre à la fin du Moyen Âge (1296-1513) », *Annales de Bourgogne*, LXVII, avril-décembre 1995, p. 81-106, p. 93-94.

⁴⁴ Il est directement impliqué dans les négociations avec Boniface VIII en 1302-1303, voir Favier Jean, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978, p. 247.

⁴⁵ Millet Hélène, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*, Rome, École Française de Rome (Collection de l'École Française de Rome, 56), 1982, p. 152, p. 513. Voir aussi, comme doyen, Massoni Anne, *La collégiale Saint-Germain l'Auxerrois de Paris (1380-1510)*, Limoges, Pulim, 2009, p. 97.

⁴⁶ En janvier 1318, il reçoit mission de lever certains subsides dans le bailliage de Senlis de la part du roi, voir Jusselin Maurice, « Documents financiers concernant les mesures prises par Alphonse Poitiers contre les Juifs (1268-1269) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 68, 1907, p. 130-149, p. 140.

⁴⁷ Desportes Pierre, Millet Hélène, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. I : *Diocèse d'Amiens*, Turnhout, Brepols, 1996, p. 62-64 ; Gane Robert, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle, étude sociale d'un groupe canonial*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne (CERCOR, Travaux et recherches XI), 1999, no 164.

⁴⁸ L'église abrita, entre autres, les tombeaux du chancelier Olivier mort en 1560, enterré aux côtés de son père, premier président du Parlement de Paris, du chancelier Pomponne de Bélièvre mort en 1607, du chancelier d'Aligre mort en 1677 et du secrétaire d'État Paul Phélypeaux de Pontchartrain décédé en 1621, voir Brice Germain, *Description de la ville de Paris*, 2e éd., t. I, Paris, Les Libraires Associés, 1752, p. 197, p. 199.

autrement que royale tant le service du roi compose leur quotidien. Mais on peut distinguer néanmoins plusieurs ordres de motivations parmi celles qui furent les leurs en soulignant combien le mythe ne put naître aussi que de la coïncidence des intérêts des deux parties en présence, chapitre et paroisse⁴⁹. On y gagne d'abord en prestige grâce à la personnalité insigne du fondateur et, à la fin du XIII^e siècle, il fallait renforcer celui d'une église dont le territoire paroissial primitif venait d'être par deux fois amputé de démembrements d'importance pour créer la paroisse Saint-Eustache au début du siècle puis celle de Saint-Sauveur, précisément entre 1280 et 1290⁵⁰.

De manière plus générale, en vieillissant ainsi la date de fondation de l'église, le mythe traduit la volonté de faire de Saint-Germain l'un des lieux d'ancrage de l'histoire de la capitale à l'instar de Sainte-Geneviève (représentée aussi au portail de l'église), elle-même liée à Clovis et à Germain d'Auxerre, comme l'abbatiale Saint-Germain-des-Prés est liée à Germain de Paris et au fils de Clovis. Il y va bien sûr de la préséance du clergé de Saint-Germain parmi celui des autres églises de la ville, son rang y étant singulièrement avancé quand on parle désormais à l'époque moderne de paroisse des rois de France, ce qui lui vaut de défilier juste derrière les clercs de Notre-Dame⁵¹. Il s'agit aussi probablement à la fin du XIII^e siècle de prendre des distances avec le pouvoir seigneurial de l'évêque de Paris, resté très fort dans l'ancien bourg Saint-Germain qui est un fief épiscopal. Le For l'Évêque, cour contentieuse de

⁴⁹ En 1676, Sauval est le premier historien à nier cette « fable » mais il précise qu'elle fut si précieuse pour les chanoines et les paroissiens qu'ils ont tout fait pour la faire valoir, Sauval Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, 2^e éd., Genève, Minkoff, 1974, p. 300.

⁵⁰ Voir la carte des ressorts paroissiaux dans Lorentz Philippe et Sandron Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge, espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, Parigramme, 2006, p. 129.

⁵¹ Quand Louis XIV et Marie-Thérèse entrent dans la capitale le 26 août 1660, arguant du fait que Saint-Germain est paroisse royale, première fille de l'archevêché, « en laquelle qualité les chanoines ont toujours tenu le premier rang après l'église métropolitaine », le clergé de la collégiale refuse de paraître à la procession organisée en l'honneur des souverains par le cardinal de Retz, archevêque de Paris, qui voulait le placer après d'autres églises parisiennes, voir *Épitaphier du Vieux Paris, recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, t. V, fasc. 1, *Saint-Germain l'Auxerrois*, Lesort André et Verlet Hélène (éd.), Paris, Imprimerie Nationale (Histoire générale de Paris), 1974, p. XXXVI-XXXVII.

l'évêque de Paris, est situé rue Saint-Germain⁵². Après la *Charta Pacis* de 1222, il faut évincer celui-ci de son rôle fondateur et de seigneur de l'église, au profit du roi qui prend alors toute sa place dans la capitale. Et en étant paroissiens d'une église royale, ces hommes montrent plus encore leur attachement au service du roi. La piété est l'une des manières d'affirmer leur rang après y avoir obtenu des postes de confiance, en construisant, à l'instar du roi, leur propre mémoire familiale par les chapelles et chapellenies qu'ils fondent préférentiellement à Saint-Germain⁵³. Alors que Philippe le Bel s'oppose violemment aux prétentions théocratiques de Boniface VIII, il bénéficie de l'allégeance de ses serviteurs qui, soutenant que leur église fut créée par ses ancêtres, lui reconnaissent le statut de roi chrétien et de chef de ses sujets et de son clergé. Les paroissiens attendront, ce qui ne tarde pas sous Charles V, Charles VI et Charles VII, des lettres de sauvegarde au titre de fidèles d'une église royale⁵⁴.

Le roi, quant à lui, est tout disposé à y croire d'autant que Saint-Germain-l'Auxerrois est aussi une église collégiale et qu'il y agit comme ailleurs dans les abbayes, les collégiales ou les évêchés royaux. Dès les années 1340, il y pourvoit aux canonicats dans le cadre de la régale spirituelle, sa légitimité étant fondée sur l'origine de l'église comme dans les cathédrales, toutes réputées de fondation royale à cette époque. Ces interventions sont très précoces : en avril 1343, le régaliste Jean d'Issy est opposé au Parlement à François Bourdon, Nicolas de Cabour à Gérard le Conte en janvier 1350 et Simon de Lantages, médecin de feue la reine Jeanne de Bourgogne, à Guillaume du Mans en mars de la même année. Ils en sortent

⁵² « Histoire et monographie de l'église ci-devant collégiale, actuellement paroissiale et royale de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris », par Troche Nicolas-Michel, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, ms 428, 337 folios, fol. 11ro.

⁵³ Bove Boris, « Espace, piété et parenté à Paris aux XIII^e-XIV^e siècles d'après les fondations d'anniversaires des familles échevinales », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge, Études offertes à Jean-Louis Biget*, Boucheron Patrick et Chiffolleau Jacques (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, graphique I.

⁵⁴ En 1365, 1411 et 1439, Archives nationales, L 554^A, no 62, no 75, no 82. En 1581, Henri III prend encore en sa sauvegarde les personnes, biens et facultés des chanoines comme premiers paroissiens « pour que ce l'église a été fondée par ses prédécesseurs rois », voir Du Breul Jacques, *Le théâtre des Antiquitez de Paris*, 2e éd., Paris, Société des Imprimeurs, 1639, p. 589.

tous vainqueurs contre les candidats pontificaux⁵⁵. Au XV^e siècle, le roi y intervient même sans régale, au titre de la simple recommandation d'un candidat à un canonicat vacant, et il met en avant le titre d'église royale. Louis XI expose ainsi en 1481⁵⁶ que Saint-Germain fut érigée en collégiale par Childebert, ce qui historiquement est encore plus aberrant. Déjà en 1417, Charles VI demandait aux gens des Comptes de ne taxer le chapitre pour la décime royale qu'en fonction de la réduction consentie jadis par Urbain V, en vertu du fait que l'église était de fondation royale⁵⁷. La collégiale doit donc bénéficier de la protection accordée aux églises de fondation royale, étant même la principale église collégiale de Paris. Victoire pour les « inventeurs » du XIII^e siècle. Quand les rois deviennent résidents au Louvre, ils se considèrent même en droit de disposer du décanat de l'église⁵⁸. La notion de paroisse royale permet enfin au roi et à sa famille⁵⁹ de montrer combien, après la tourmente de la Guerre de Cent Ans, le souverain est réconcilié avec sa capitale au sein de laquelle, comme fidèle, il pratique sa religion de même que tout laïc, dans le cadre urbain traditionnel, alors qu'à Saint-Denis, il continue d'affirmer le caractère dynastique de sa fonction.

À Saint-Germain-l'Auxerrois, au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, on a su remodeler son passé pour préparer son avenir. Cette refondation se place au croisement entre la recomposition du mythe fondateur d'un établissement ecclésiastique et celle du mythe fondateur d'une ville, voire d'une nation rassemblée autour de son roi. En 1572, l'une des trois

⁵⁵ Gaudemet Jean, *La collation par le roi de France des bénéfices vacants en régale des origines à la fin du XIV^e siècle*, Paris, Librairie Ernest Leroux (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, vol. 51), 1935, note 1, p. 89, note 2, p. 51, p. 83.

⁵⁶ Archives nationales, L 649, no 9^C.

⁵⁷ Archives nationales, L 554^A, no 77 bis.

⁵⁸ En 1469, Louis XI y imposait son cousin Jean de Belleville, mais en 1548 encore, Henri II dispute à l'évêque la collation au décanat, également en raison du revenu considérable qui y est attaché, voir Sauval Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, 2e éd., Genève, Minkoff, 1974, p. 310.

⁵⁹ Il n'est pas anodin que la légende n'ait pas oublié Ultrogothe, épouse de Childebert, comme co-fondatrice de l'église.

cloches qui sonne les matines de la Saint-Barthélemy se nomme Vincent⁶⁰, mais cela n'a rien pour nous étonner.

FIG. 4 : Chambre à archives au premier étage du porche de Saint-Germain l'Auxerrois (cliché auteur).



⁶⁰

Baurit Maurice et Hillairet Jacques, *Saint-Germain l'Auxerrois, église collégiale, royale et paroissiale. L'église, la paroisse, le quartier*, Paris, Éditions de Minuit, 1955, p. 16 ; *Inscriptions de la France du V^e au XVIII^e siècle*, t. I, *Ancien diocèse de Paris*, de Guilhermy Ferdinand (éd.), Paris, Imprimerie Nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 3^e série, archéologie), 1873, p. 342. Trois cloches existent alors, deux petites qui sont médiévales, Germain et Vincent, et Marie, plus grosse, fondue en 1527.